

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

**OBJET : Autorisation d'un déplacement à Genève, Suisse, et autorisation de délivrance de mandats spéciaux - Février 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux relations internationales et européennes, interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève (MAH) a proposé à notre institution une exposition consacrée à "César et le Rhône - Chefs d'œuvre antiques d'Arles" en regard avec des objets trouvés à Genève ou dans d'autres territoires suisses. Cette exposition présente des œuvres exceptionnelles dont un grand nombre sont issues du Rhône. Jamais ou rarement prêtées par le Musée départemental Arles antique pour certaines, ces pièces dévoilent le passé de la colonie romaine d'Arles, fondée en 46 avant JC par Jules César. Trente ans de fouilles subaquatiques ont révélé en effet la vitalité d'Arles, trait d'union entre la méditerranée et le réseau fluvial des Gaules. Ces trouvailles illustrent une romanisation précoce ainsi que l'intensité des échanges matériels et spirituels de la ville.

L'histoire genevoise de son côté est évoquée en filigrane à travers des pièces de la collection du Musée d'Art et d'Histoire de Genève : située à l'extrémité nord de l'axe rhodanien traversant la vaste province de Narbonnaise, Genova est ainsi, depuis la conquête romaine, tournée vers le Sud. A titre tout à fait exceptionnel et en raison de l'importance de cette manifestation, le Louvre a accepté le prêt de la Vénus d'Arles, statue qui n'est sortie du Louvre qu'une seule fois précédemment, pour l'exposition « Rodin et l'antique » à Arles.

Ce rapport portant sur l'organisation d'une mission à Genève, a pour objet :

- d'autoriser le déplacement à Genève, Suisse, d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône les 7 et 8 février 2019,
- d'autoriser la Présidente à délivrer une lettre d'invitation aux invités et un mandat spécial aux Conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- de présenter le montant du budget prévisionnel de la mission.

Date du déplacement : 7 et 8 février 2019.

Composition fonctionnelle de la Délégation (sous réserve de modification) :

- La délégation sera composée de deux élus, un invité et deux agents départementaux.

L'objet du déplacement :

- Vernissage de l'exposition "César et le Rhône - Chefs d'œuvre antiques » le 7 février 2019 à 19h30 en présence des autorités suisses.

Budget prévisionnel indicatif :

- Le montant affecté aux dépenses de ce déplacement est évalué, à ce jour, à la somme de 5 000 euros.

Aussi et au bénéfice des considérations qui précèdent, et en application de la délibération n°246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre des déplacements du Conseil départemental en mission à l'international et des décrets n°2001-654 du 19 juillet 2001, n°2006-781 du 3 juillet 2006, n°2007-23 du 5 janvier 2007, je vous propose :

- d'autoriser une délégation du Conseil départemental à se déplacer à Genève,
- de valider les dates de la mission à Genève du 7 au 8 février 2019 (sous réserve de modification)
- de reconnaître l'intérêt départemental de ce déplacement,
- de valider la composition de la délégation politique :
  - o jusqu'à concurrence de 2 Conseillers départementaux, se déplaçant et agissant sous mandats spéciaux,
- de valider la composition de la délégation qui accompagnera la délégation politique :
  - o jusqu'à concurrence de 2 agents de la Collectivité, autorisés à se déplacer par ordre de mission nominatif, dûment signé par la Présidente du Conseil départemental,
- que, conformément à l'article L.3211-2 du CGCT et à la délibération du Conseil départemental en date du 16 avril 2015, la Commission permanente désigne et attribue un mandat spécial, pour participer à la mission objet du présent rapport, à :
  - o Madame Sabine BERNASCONI, Déléguée à la Culture,
  - o Monsieur Patrick BORE, Délégué aux Relations internationales,
- de valider le principe de la prise en charge directe et par remboursement par la Collectivité des frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus, des personnalités qualifiées invitées et des agents de la Collectivité. Ces frais peuvent être liés aux transports locaux et internationaux, aux frais de séjour sur place à l'étranger y compris toute dépense nécessaire et accessoire au bon déroulement de la mission,
- de provisionner 5 000 euros de dépenses.
- de valider les dates de la mission à Genève du 7 au 8 février 2019 (sous réserve de modification)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

